

Perros Guirec le 26 mai 2026,

**Objet : Contribution numéro 7** dans le cadre de l'enquête publique relative au PLUi-H de Lannion-Trégor Communauté **L'identification des zones humides ne suffit pas à démontrer la préservation de leurs fonctionnalités : une appréciation incomplète des incidences du PLUi-H à Perros-Guirec**

Mesdames, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

L'analyse des pièces du dossier fait apparaître qu'un inventaire actualisé des zones humides a été versé au dossier d'enquête publique en mars 2026 (*cf 3ter-maj-inventaire-zh.pdf*).

Cette évolution des connaissances environnementales ne constitue pas un simple ajustement technique.

Elle me conduit à s'interroger sur la manière dont les choix retenus par le PLUi-H ont été réévalués à la lumière de ces nouvelles données et sur la capacité du dossier à démontrer que les fonctionnalités associées aux milieux humides seront effectivement maintenues.

Cette interrogation revêt une importance particulière à Perros-Guirec où plusieurs secteurs appelés à évoluer présentent des interactions étroites entre zones humides, fossés, vallons, continuités écologiques et cours d'eau.

La présente contribution vise ainsi à examiner si les incidences réelles des urbanisations projetées sur ces fonctionnalités ont été pleinement évaluées.

## **1. Les zones humides constituent un élément essentiel du fonctionnement hydraulique du territoire**

Les différentes pièces du dossier rappellent que les zones humides participent :

- à la régulation hydraulique ;
- à la gestion des écoulements ;
- au stockage temporaire des eaux ;
- à l'alimentation des cours d'eau ;
- à la limitation de certains phénomènes de ruissellement (*cf 1\_RP\_TOME\_2\_EIE\_ARRET\_161225*).

Ces fonctions dépassent largement la seule délimitation cartographique des zones humides.

Elles reposent sur le maintien d'interactions complexes entre les sols, les fossés, les écoulements de surface, les vallons et les cours d'eau.

Dans plusieurs secteurs concernés par des évolutions urbaines, le dossier n'apporte pas les éléments permettant d'apprécier précisément comment ces interactions évolueront après réalisation des aménagements projetés.

**La préservation d'une emprise humide ne permet pas, à elle seule, de démontrer le maintien des fonctionnalités hydrauliques actuellement observées.**

## **2. Les zones humides participent également aux continuités écologiques**

Les zones humides jouent également un rôle majeur dans le fonctionnement de la Trame Verte et Bleue.

Elles constituent :

- des habitats pour de nombreuses espèces ;
- des espaces de déplacement ;
- des zones de reproduction ;
- des relais écologiques entre différents milieux naturels (*cf 1\_RP\_TOME\_2\_EIE\_ARRET\_161225*).

Les interrogations déjà formulées dans ma contribution relative à la Trame Verte et Bleue (*contribution 839*) trouvent donc un prolongement direct dans ma présente analyse.

La destruction ou la modification même partielle de milieux humides peut entraîner une altération de ces fonctionnalités écologiques.

Le dossier n'apporte pas les éléments permettant de démontrer comment et où les espèces actuellement présentes pourraient maintenir leurs conditions de déplacement, d'alimentation, de reproduction ou de refuge en cas de modification des habitats concernés. Il n'identifie aucun espace de report clairement caractérisé et n'apporte aucun élément permettant d'établir que des fonctionnalités écologiques équivalentes seraient disponibles à proximité. En l'état du projet, la préservation effective de ces fonctionnalités apparaît davantage affirmée que démontrée.

Cette question me paraît particulièrement importante dans une commune telle que Perros-Guirec où la pression urbaine réduit progressivement la disponibilité des espaces naturels encore ouverts.

## **3. Les zones humides constituent un facteur essentiel d'adaptation au changement climatique**

Le dossier identifie les vulnérabilités climatiques du territoire et rappelle la nécessité d'adapter l'aménagement aux évolutions attendues du climat (*cf 1\_RP\_TOME\_2\_EIE\_ARRET\_161225*).

Dans ce contexte, les zones humides représentent des infrastructures naturelles particulièrement importantes.

Elles participent :

- à la régulation du cycle de l'eau ;
- au maintien de certains équilibres écologiques ;
- à l'atténuation de certains effets des épisodes climatiques extrêmes.

L'analyse de leurs fonctionnalités ne peut être limitée à la seule question de leur délimitation réglementaire.

Elle doit également permettre d'apprécier leur contribution à la résilience globale du territoire.

Le dossier n'établit pas clairement de quelle manière cette dimension a été intégrée dans l'analyse des incidences du projet.

#### **4. Le secteur de Traou Costiou illustre les limites de la démonstration proposée**

Le secteur de Traou Costiou constitue une illustration particulièrement révélatrice.

Le dossier y identifie :

- des milieux humides ;
- des fossés ;
- des écoulements ;
- des continuités écologiques ;
- la proximité immédiate d'un cours d'eau.

Dans le même temps, ce secteur est destiné à accueillir une urbanisation nouvelle.

Le dossier ne permet pas de comprendre avec suffisamment de précision :

- comment évolueront les écoulements ;
- comment seront maintenues les fonctionnalités hydrauliques actuellement observées ;
- comment évolueront les interactions entre les différents milieux ;
- quelles incidences résulteront de l'imperméabilisation progressive des sols.

L'analyse présentée apparaît davantage centrée sur l'évitement de certaines emprises que sur la démonstration du maintien du fonctionnement global du site.

La préservation ponctuelle de certains éléments du milieu ne permet pas, à elle seule, de démontrer que les interactions actuellement observées entre zones humides, fossés, écoulements, continuités écologiques et cours d'eau conserveront le même niveau de fonctionnalité après urbanisation.

#### **5. Une difficulté persistante à apprécier les effets cumulés**

L'une des principales limites du dossier réside dans l'analyse des effets cumulés.

Chaque projet est étudié individuellement.

En revanche, les conséquences combinées :

- des urbanisations ;

- des aménagements ;
- des voiries ;
- de l'artificialisation progressive des sols ;

demeurent plus difficiles à apprécier.

**Les zones humides, les vallons, les continuités écologiques et les écoulements réagissent précisément à ces phénomènes cumulatifs.**

Cette question apparaît particulièrement importante à Perros-Guirec dans les secteurs où plusieurs projets ou opérations d'aménagement sont susceptibles de produire des incidences combinées sur les écoulements, les milieux humides et les continuités écologiques.

Le secteur du Quinquis illustre concrètement l'interrogation formulée dans la présente contribution concernant l'appréciation des effets cumulés. Ce secteur fait déjà l'objet d'opérations d'aménagement ayant donné lieu à des débats publics importants ainsi qu'à des procédures contentieuses. **Il illustre la nécessité d'apprécier non seulement les incidences de chaque projet pris isolément mais également les conséquences résultant de leur accumulation sur les équilibres hydrauliques et écologiques locaux.**

Cette interrogation est d'autant plus importante que les milieux humides réagissent précisément aux modifications progressives de leur environnement hydraulique, même lorsque celles-ci résultent d'opérations prises isolément comme limitées.

Le dossier n'apporte pas les éléments permettant d'établir que l'accumulation de ces opérations restera sans incidence significative sur les écoulements, les zones humides et les espaces naturels. Cette lacune apparaît d'autant plus problématique que les fonctionnalités hydrauliques et écologiques de ces milieux reposent sur des équilibres particulièrement sensibles aux phénomènes d'artificialisation progressive.

## **6. Une actualisation récente des inventaires qui interroge la solidité des choix retenus**

La mise à jour des inventaires des zones humides versée au dossier en mars 2026 démontre que les connaissances environnementales ont continué à évoluer après l'arrêt du projet (*cf 3ter-maj-inventaire-zh.pdf*).

Cette évolution conduit nécessairement à s'interroger :

- les secteurs concernés ont-ils été réanalysés ?
- les incidences environnementales ont-elles été réévaluées ?
- les effets cumulés ont-ils été réexaminés ?
- les choix d'urbanisation demeurent-ils inchangés malgré ces nouvelles données ?

Le dossier n'établit pas clairement dans quelle mesure ces nouvelles connaissances ont conduit à réexaminer ou confirmer les arbitrages retenus.

## **7. Demande à la commission d'enquête**

Au regard des éléments précédents, je demande :

- que les conséquences de l'actualisation récente des inventaires des zones humides soient explicitement analysées pour les secteurs concernés à Perros-Guirec ;
- que soit démontré le maintien des fonctionnalités hydrauliques, écologiques et climatiques associées à ces milieux ;
- qu'une analyse des effets cumulés soit produite ;
- que les secteurs présentant des enjeux humides significatifs fassent l'objet d'un réexamen à la lumière des données les plus récentes disponibles.

## **8. Conclusion**

Mes contributions précédemment déposées ont déjà mis en évidence plusieurs interrogations relatives à la cohérence environnementale du projet, notamment concernant les continuités écologiques et la démonstration du maintien de leurs fonctionnalités.

Ma présente contribution montre que ces interrogations trouvent également un prolongement direct dans la question des zones humides et du fonctionnement hydraulique du territoire.

L'actualisation récente des inventaires, combinée à l'absence de démonstration suffisamment précise du maintien des fonctionnalités hydrauliques, écologiques et climatiques de certains secteurs ainsi qu'à la difficulté d'apprécier les effets cumulés de plusieurs opérations d'aménagement, tend ainsi à renforcer les interrogations déjà formulées quant à la capacité du dossier à permettre une appréciation pleinement éclairée des incidences du PLUi-H.

À ce stade de l'enquête publique, les observations issues tant du public que des différentes analyses versées au débat apparaissent de nature à justifier un réexamen approfondi de plusieurs secteurs concernés avant toute approbation définitive du document.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Commissaires enquêteurs, l'expression de ma considération respectueuse.

**Erika VERDON**